

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 19 avril 2022, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau
Julien Normand représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont présents par visioconférence :

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Victor Hamel représentant suppléant de Franquelin
René Labrosse représentant de Pointe-Lebel

Est absent :

Steve Grenier représentant de Franquelin

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 mars 2022

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-03 de la Régie ainsi que n° 2022-03 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2022
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2022
- 2.4 Résiliation contrat démantèlement du convoyeur
- 2.5 Vente de gré à gré

LET

- 2.6 Adjudication appel d'offres public n° 2022-01 – Services professionnels – Recouvrement final des sous-cellules 3B, 3C et travaux connexes
- 2.7 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2022-02 – Service de relevés volumétriques et plan d'exploitation
- 2.8 Autorisation de dépenses – Fabrication et installation de garde-corps

3.0 Informations

- 3.1 Dépôt Rapport annuel du LET
- 3.2 *Jour de la Terre* – Programmation

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 17 mai 2022

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 17 mai 2022

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-32

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-33

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 mars 2022

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 mars 2022;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, René Labrosse, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 mars 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2022-34

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-03 de la Régie ainsi que n° 2022-03 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2022-03 de la Régie d'une somme de **460 480,90 \$** et n° 2022-03 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 443,13 \$ pour un total de 461 924,03 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-35

2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie de mars 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **501,60 \$** pour mars 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-36

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2022 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-37

2.4 Résiliation contrat démantèlement du convoyeur

Attendu que l'autorisation de procéder au démantèlement du convoyeur du centre de transfert a été obtenue à la séance du conseil d'administration du 15 février 2022;

Attendu que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Fortin et Lévesque Inc. au montant de 10 250 \$, excluant les taxes;

Considérant que l'entreprise Fortin et Lévesque Inc. a décliné son offre;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu de procéder à la résiliation du contrat adjudgé à l'entreprise Fortin et Lévesque Inc. par la résolution n° 2022-18 adoptée par le conseil d'administration lors de l'assemblée publique du 15 février 2022 concernant le démantèlement du convoyeur du centre de transfert et le transport de ce dernier vers le lieu d'enfouissement technique.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-38

2.5 Vente de gré à gré du convoyeur

Attendu que la Régie a procédé en 2021 à la publication d'un appel d'offres public pour la vente du convoyeur (AOP-2021-04 et résolution n° 2021-76);

Attendu qu'au terme de la publication, aucun soumissionnaire n'a déposé d'offres d'achat;

Considérant que la Régie avait autorisé le démantèlement du convoyeur et son transport vers le lieu d'enfouissement pour la somme de 10 250 \$ et que l'entreprise ayant obtenu le contrat s'est désistée;

Considérant que la Régie a reçu une offre d'achat du convoyeur de l'entreprise de Victoriaville, SKH Procédés Inc.;

Considérant que le démantèlement et la prise de possession sont à la charge de l'acquéreur;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la vente de gré à gré du convoyeur d'alimentation au montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise SKH Procédés Inc., sis au 1010, rue de la Batiscan, Victoriaville (Québec) G6T 1Y2.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2022-39

2.6 Adjudication appel d'offres public n° 2022-01 – Services professionnels – Recouvrement final des sous-cellules 3B, 3C et travaux connexes

Considérant que le recouvrement des zones de dépôt doit être effectué dès que l'exploitant met fin aux opérations d'enfouissement et que les conditions climatiques le permettent, et ce, en vertu de l'article 50 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*.

Attendu qu'en ce sens, un appel d'offres public a été publié sur le SEAO le 20 janvier 2022;

Attendu que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 17 mars 2022 à 11 h 15;

Attendu que quatre (4) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées par le comité de sélection;

Attendu que la firme d'ingénierie WSP a obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'analyse des soumissions reçues.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat de services professionnels pour le recouvrement des sous-cellules 3B, 3C et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau à la firme d'ingénierie WSP, située au 1135 Boulevard Lebourgneuf, Québec, G2K 0M5, au montant de 48 450 \$, excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-40

2.7 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2022-02 – Service de relevés volumétriques et plan d'exploitation

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit inclure dans son rapport annuel d'exploitation le plan et les données faisant état de la progression de ses opérations d'enfouissement de matières résiduelles, en conformité avec l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*;

Attendu que des services professionnels sont requis pour la fourniture de services de relevés volumétriques au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau pour les années 2022, 2023 et 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de relevés volumétriques et plan d'exploitation au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau pour une période de trois (3) ans.

Approuvé séance tenante.

2.8 **Autorisation de dépenses – Fabrication et installation de garde-corps**

Attendu que l'entretien des stations de pompage du système de traitement du lieu d'enfouissement technique nécessite de fréquentes entrées en espace clos;

Attendu que des garde-corps sont requis autour des accès aux espaces clos par mesure de prévention contre les chutes;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la fabrication et à l'installation de garde-corps galvanisés pour les stations de pompage PP1, PP3 et PP5 incluant l'ingénierie ainsi que des portillons;

Attendu que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, René Labrosse, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson à procéder à l'achat de garde-corps galvanisés ainsi que des portillons et leur installation au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, à l'entreprise dont la soumission est la plus basse, soit Soudure FML Inc., située au 2081, rue du Labrador (Québec) G4Z 3B9, au montant de 17 000 \$, excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

3.0 **INFORMATIONS**

3.1 **Dépôt Rapport annuel du LET**

Le Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été préparé et déposé au MELCC au 31 mars 2022 tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Il comprend notamment les renseignements suivants, soit la nature, la provenance et la quantité des matières résiduelles enfouies incluant le matériel de recouvrement, la calibration des appareils pour la pesée et le contrôle radiologique, la progression des opérations d'enfouissement ainsi que le sommaire du suivi environnemental et des travaux effectués en 2021.

3.2 ***Jour de la Terre – Programmation***

L'équipe de la Régie sera au Centre Manicouagan le 22 avril prochain, de 11 h à 16 h. Un kiosque Info-collectes sera alors érigé afin de prodiguer des conseils sur les bonnes pratiques de tri des matières résiduelles.

4.0 **CORRESPONDANCE**

5.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 17 mai 2022 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 17 mai 2022 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2022-42

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 17.

**Yoland Émond
Président**

**Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière**